



Climat-Air-Énergie

Ateliers Climat-Air-Énergie du SRADDET - Vendredi 5 Mai 2017

AGRICULTURE, FORÊT ET MILIEUX NATURELS

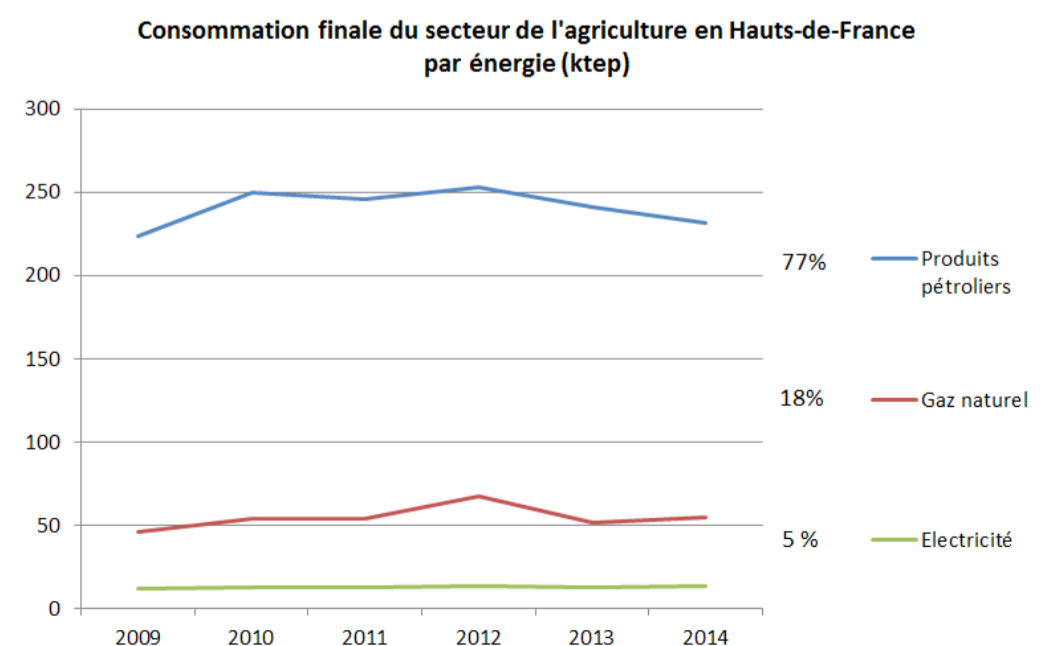
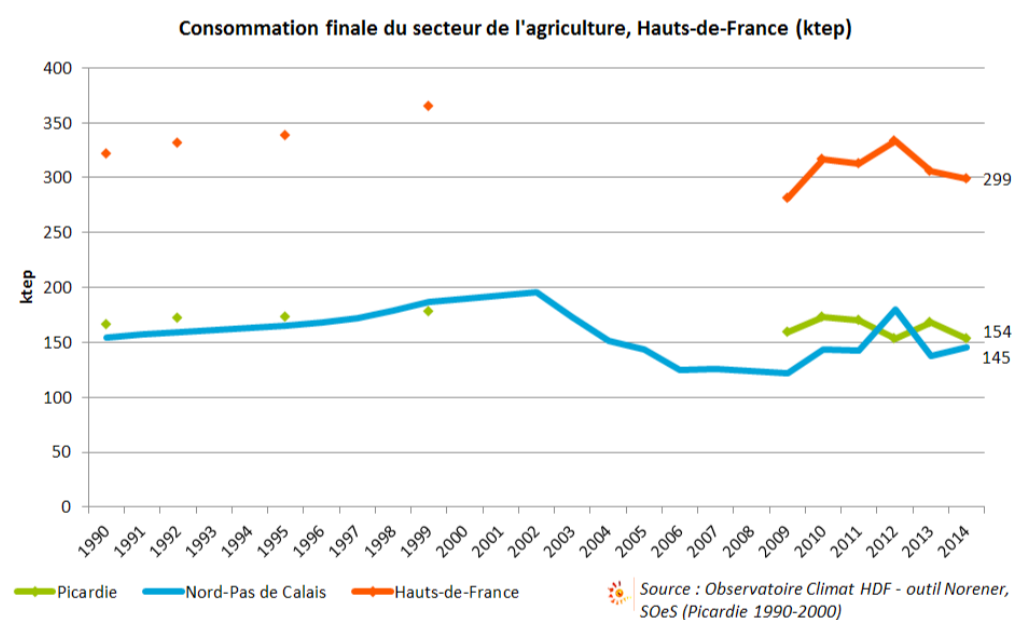
Etat des lieux Climat-Air-Énergie

Agriculture

Energie : c'est le secteur le moins consommateur d'énergie en région (299 ktep, soit 2% du total). Sa consommation énergétique diminue grâce à l'efficacité énergétique et à l'amélioration du machinisme, mais surtout en raison de la crise exceptionnelle du secteur.

Les évolutions sont contrastées entre les niveaux de consommation d'avant 2000, de 2000-2010 et d'après 2010 : de 2000 à 2010 le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 23% en Hauts-de-France, tout comme le nombre d'actifs agricoles (-22%). Le rythme de ces diminutions se réduit légèrement sur la période 2010-2014, avec des taux de, respectivement -6% et -4% sur la période. Conséquence positive de ce phénomène, les salaires ont progressé de +7 % sur cette même période alors que le poids de la dépense énergétique dans le budget s'est aussi réduit (or, cette dépense constitue 12 à 20 % des charges variables des exploitations en France selon l'ADEME). On observe malgré tout un effet rebond, bien que le coût de l'énergie ait globalement diminué, surtout pour les produits pétroliers (-27%), les consommations d'énergie ont augmenté.

Spécificité : la baisse de consommation énergétique liée à la crise agricole a été nette en Hauts-de-France en 2002-2005, alors qu'en France elle s'est produite plus tard (2004 - 2007). Les produits pétroliers représentent 77% des usages énergétiques agricoles (contre 70% en France), principalement au titre des tracteurs et engins automoteurs. Depuis 2012 la consommation de produits pétroliers a baissé (après une stabilisation en 2010-2012) et le gaz aussi mais moindrement ; ceci est lié au prix de l'énergie. Les 18% de gaz naturel et 5% d'électricité sont consacrés aux bâtiments d'élevage et aux serres, ainsi qu'aux infrastructures annexes (locaux divers).



Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES): Le poids du secteur agricole dans les ex-régions est similaire (21% des GES en Picardie, et 20% en Nord-Pas-de-Calais). Mais en volume, l'impact est presque du simple au triple, avec 8,9 Mt éq.CO2 pour le Nord-Pas de Calais, contre 3,5 Mt éq.CO2 pour la Picardie.

Qualité de l'air :

Les émissions majoritaires pour le secteur de l'agriculture sont les PM10, avec des contributions variables pour les autres polluants

Source ATMO Hauts-de-France

Enjeux pour le secteur agricole :

- Emissions de particules
- Emissions de précurseurs de particules secondaires (ammoniac)

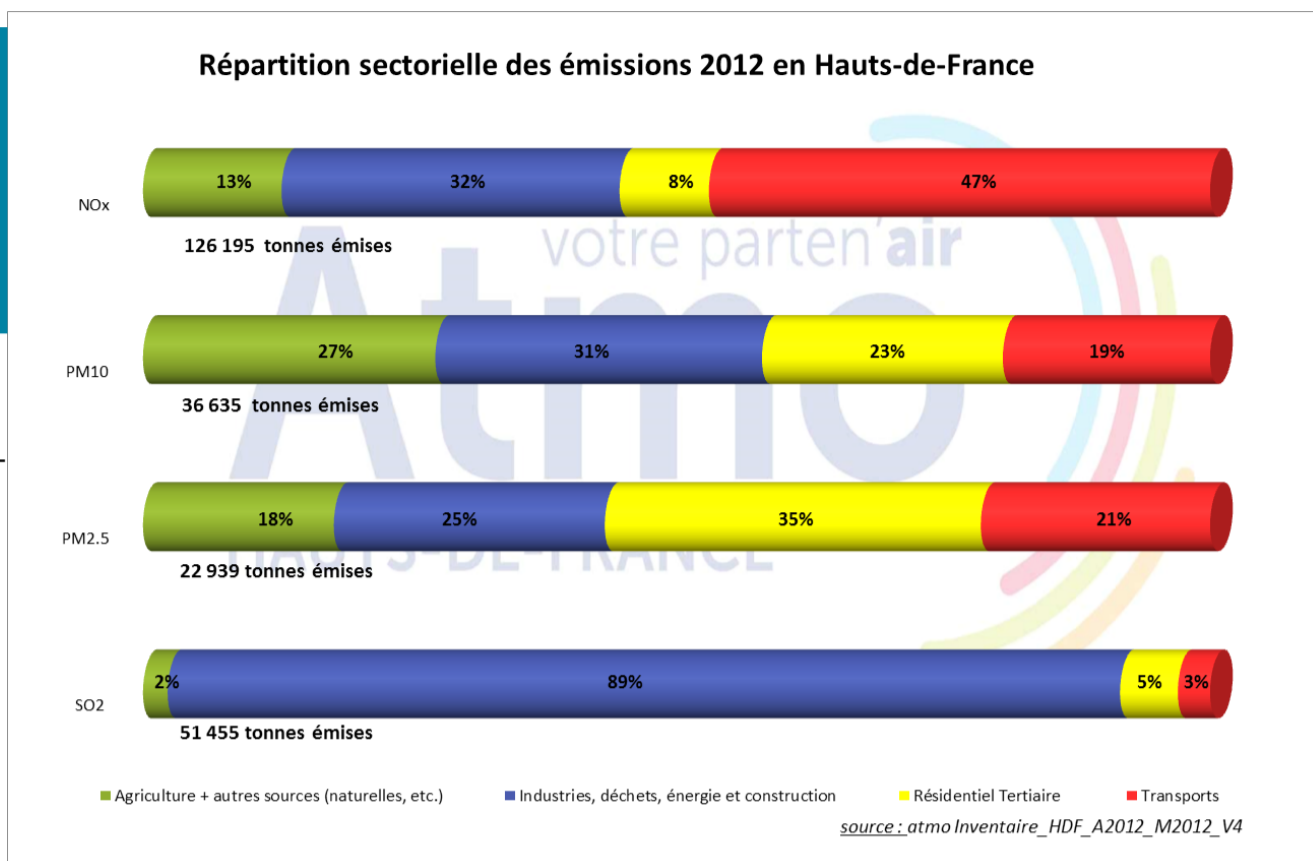
En savoir plus :

Site de l'environnement

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/pollution-lair-origines-situation-et-impacts>

ATMO

www.atmo-france.org/fr/index.php?/200804119/carte-des-aasqa/id-menu-237.html



Forêt et milieux naturels

La région est globalement peu forestière et plus artificialisée que la moyenne nationale. Mesurer les puits de carbone et comptabiliser les émissions liées aux changements d'affectation des sols et de la couverture végétale (stockages-déstockages de carbone) y reste difficile, faute d'outils adaptés et par manque de connaissance des dynamiques de stockage et de déstockage du carbone des sols. On peut cependant affirmer que les surfaces forestières progressent de manière continue depuis plusieurs décennies.

Orientations et leviers (provenant des SRCAE existants)

Agriculture : Faire évoluer les pratiques

Réduire les apports minéraux azotés et l'usage des produits phytopharmaceutiques (AGRI1, 08D1, 08D2) :

- Baisse des engrais azotés totaux (Nord - Pas-de-Calais : Réduire de 15 % la totalité des apports azotés - diminuer de 10 % la part des apports minéraux dans la fertilisation azotée).
- Développement des cultures de légumineuses.
- Baisse de l'importation de protéines végétales à destination d'alimentation animale.

Améliorer les pratiques agricoles liées à l'élevage (AGRI2) :

- Prendre en compte les enjeux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de particules dans les pratiques agricoles relatives à l'élevage.
- Nord - Pas-de-Calais : Réduire de 10% le temps passé par le bétail en bâtiment, au profit de la prairie.

Améliorer l'efficacité énergétique et les rejets polluants des exploitations agricoles (AGRI3)

- Réduire de 15% les consommations énergétiques des bâtiments agricoles.
- Diminuer les consommations énergétiques des machines agricoles liées au réglage des moteurs de tracteurs (-10%), liées à l'éco-conduite (-10%) et liées aux pratiques culturales simplifiées (-10%).

Encourager le développement d'une agriculture durable, locale et productive (AGRI4)

- Atteindre :
 - o 6% de la SAU régionale certifiée « agriculture biologique »,
 - o 50 % des entreprises agricoles certifiées à « haute valeur environnementale » en 2012 et 100% en 2020 dont 10% au 3ème niveau¹.
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires conformément à Ecophyto 2018 (division par 2).

¹ Niveau 3 de la haute valeur environnementale : il est fondé sur les indicateurs de biodiversité, une stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation.

Encourager le développement d'une agriculture locale (circuits courts) (AGRI4, O3D1, O3D2, MP3)

- Développer la vente de proximité et directe
- Développer les productions pour une consommation directe et locale
- Nord - Pas-de-Calais : Diminuer de 20% la part de l'empreinte carbone des ménages liée à l'alimentation.

Accroître les puits de carbone

Augmenter quantitativement et qualitativement la surface des espaces boisés et forestiers, pérenniser les surfaces de prairies et préserver les sols agricoles (AT3, O3D3)

- Augmenter l'absorption de CO2 par l'entretien des puits existants et l'accroissement des capacités de stockage.
- Maintenir les surfaces de prairies.
- Nord - Pas-de-Calais : Augmenter le rythme de création d'espaces boisés et arborés pour le porter de 500-600 ha/an en 2005 à 850 ha/an au minimum d'ici 2020.
- Accroître la connaissance et la communication relatives aux facultés des sols à stocker le carbone (zones humides, forêts, bois prairies, terres labourées, espaces verts) et aux systèmes agroforestiers.

Adapter les surfaces agricoles, forestières et les espaces naturels aux conséquences du changement climatique

Anticiper les effets du changement climatique dans la gestion des surfaces agricoles (ADAPT7, O13D1, O13D2)

- Privilégier les cultures les plus économes en eau.
- Adopter des pratiques culturales permettant de réduire les besoins en eau.
- Réduire la sensibilité des systèmes culturaux aux périodes de sécheresse.
- Sélectionner les espèces et les variétés les plus adaptées au changement climatique.

Anticiper les effets du changement climatique dans la gestion des surfaces forestières et assurer une gestion durable de la forêt (ADAPT8, O13D3)

- Développer des systèmes sylvicoles adaptés aux évolutions climatiques.
- Privilégier des essences diversifiées au sein des massifs forestiers et plus résistantes aux risques de contamination, sécheresse et événements climatiques extrêmes.
- Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires aux modèles de sylvicultures durables.
- Développer les connaissances sur l'adaptation des forêts et de la biodiversité et sa dépendance aux conditions climatiques.

Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux (notamment les zones humides et les trames vertes et bleues du territoire) en prenant en compte les effets du changement climatique (ADAPT 1, 2, 7, 17, O12D3).

- Prendre en compte les trames vertes et bleues dans toutes les opérations d'aménagement, préserver les espaces naturels.
- Intégrer les effets du changement climatique dans l'exercice de révision du SDAGE et des SAGEs sur l'évolution de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que dans les dispositifs de préservation de la biodiversité, notamment des zones humides.
- Améliorer les connaissances sur les effets probables du changement climatique sur les débits des cours d'eau, le risque d'inondation continentale, l'érosion côtière ainsi que «sur les essences d'arbres et les forêts».

Forêt et milieux naturels

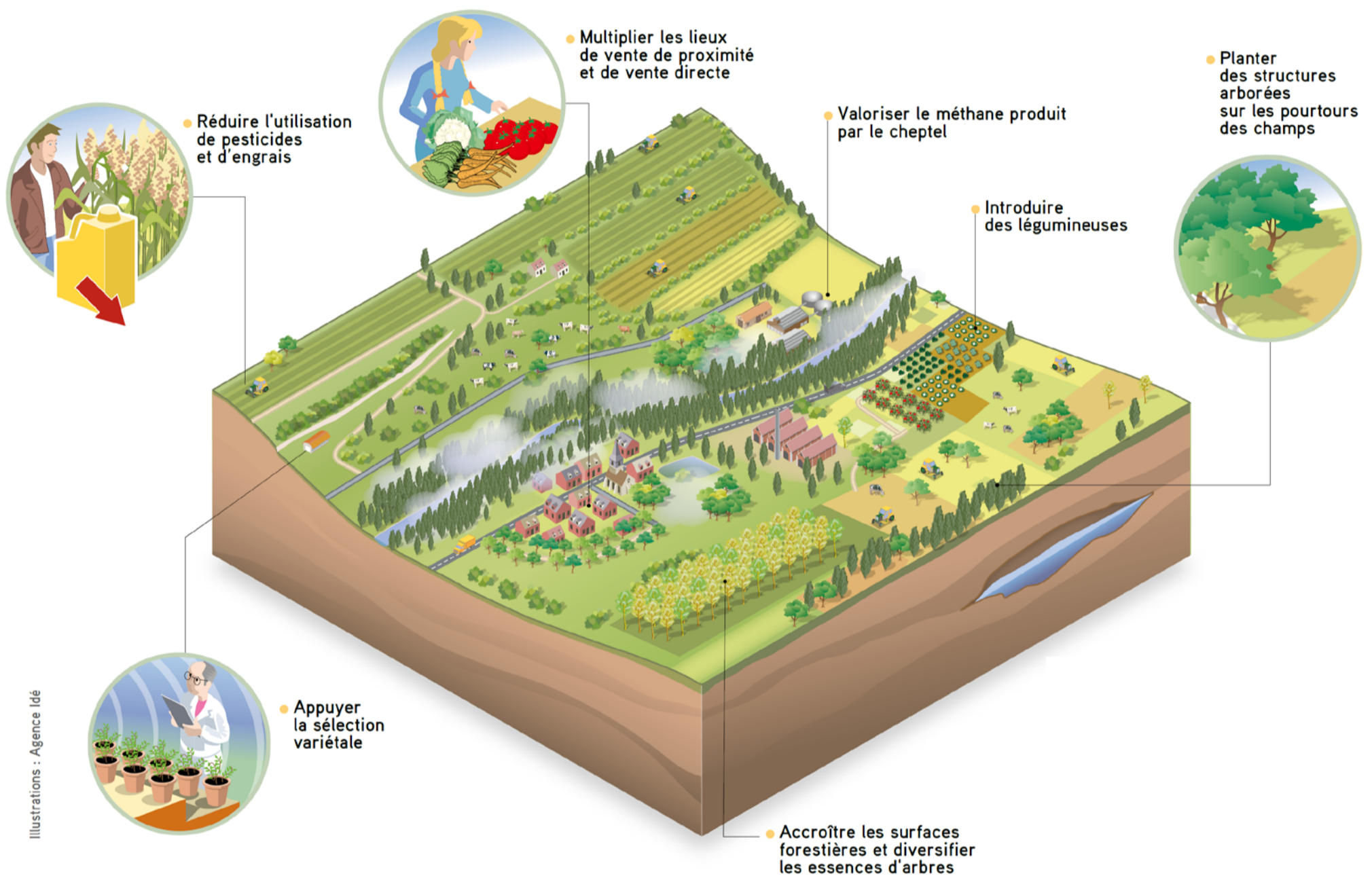
Ces ressources naturelles absorbent et stockent du carbone et améliorent la qualité de l'air, mais peuvent souffrir du changement climatique et de l'anthropisation des paysages. La Picardie prévoyait la création de 10 000 équivalents-ha de surface boisée par l'agroforesterie, la replantation de haies (1/10 du carbone à stocker en 2050) et la gestion des bords de champs, en préservant la surface enforestée, en diversifiant les choix de peuplement pour une forêt plus résistante et résiliente face aux risques d'incendie et de dépérissements, et tout en recherchant « des modes de gestion forestière optimisant la capacité de captation du carbone ». Il s'agit aussi d'envisager des essences adaptées aux changements climatiques attendus, ce qui implique de mieux connaître la capacité d'adaptation des essences via la R&D et d'intégrer ces problématiques dans les schémas régionaux de gestion sylvicole.

Conclusion : les orientations proposées visent à atténuer les effets de l'activité agricole sur le climat et à maintenir les services rendus par les arbres en termes de puits de carbone (via une gestion durable de la forêt et en anticipant les impacts du changement climatique).

Au-delà des actions s'inscrivant dans un cadre d'évolution réglementaire (ECOPHYTO par exemple), les leviers identifiés dans les SRCAE s'inscrivent pour partie dans les grandes priorités identifiées dans la stratégie agricole en cours d'élaboration et notamment :

- ❑ L'encouragement des nouvelles pratiques agricoles,
- ❑ Le soutien aux systèmes « fragiles » (élevage/herbage, en faveur des prairies permanentes et des systèmes bocagers),
- ❑ Le développement de l'approvisionnement local,
- ❑ L'importance des pratiques innovantes (nouvelles technologies, agriculture embarquée, ...).
- ❑ Un développement de l'agrosylviculture et/ou de la surface boisée,

Enfin, et en complément des enjeux liés à la réduction des consommations et à l'adaptation des pratiques aux changements à venir, il faut souligner que les secteurs cumulés de l'agriculture et de la forêt représentent la source la plus importante du mix actuel de production d'énergie renouvelable, et devraient le rester jusqu'en 2020 au minimum.



SOURCE : SRCAE Picardie - juin 2012

Analyse de l'état des lieux, des enjeux et des leviers, au regard des travaux à mener dans le SRADDET

Depuis l'élaboration des SRCAE, le contexte législatif européen et national a changé (Paquet 2016 « énergie propre », lois NOTRe, TECV, et MAPTAM notamment) ; Une nouvelle région s'est créée, avec de nouvelles orientations (REV3...).

Dans ce nouveau contexte, l'état des lieux et les enjeux restent-ils partagés ?

Les orientations pré-identifiées sont-elles confirmées ? Quelle priorité leur donne-t-on ?

Région Hauts-de-France
151 avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX
Direction Climat Air Énergie

Contact :
concertation-SRADDETCAE@hautsdefrance.fr

